

Lycée-collège et péricentrique.

Par l'A.P.A.P., l'A.H.T. et l'A.P.A.A.

Une enquête publique a lieu en mairie de Saint-Julien-en-Genevois, depuis le lundi 24 juin et jusqu'au mercredi 10 juillet 1991 inclus (du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.), concernant l'implantation du lycée-collège et ses nouvelles voies d'accès, selon un projet établi par le bureau d'études A.C.E.I.F. Bourgogne/Franche-Comté et repris par la société d'équipement du département de la Haute-Savoie.

Nous sommes pour la construction d'un lycée-collège mais à cet endroit précis !

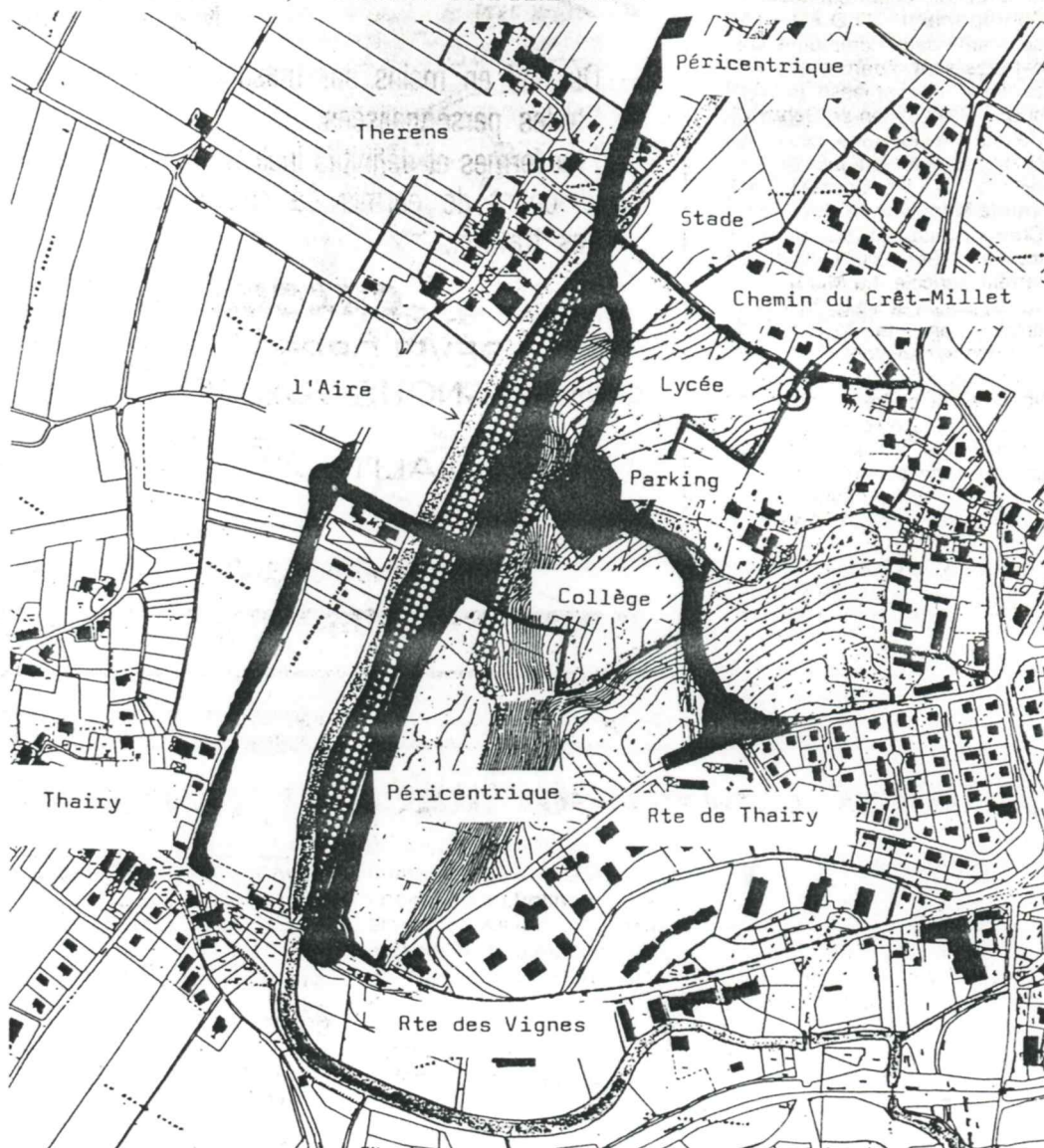
Pour notre part, en tant qu'associations responsables devant nos membres, nous continuons à nous opposer à ce qu'un péricentrique passe à proximité des établissements scolaires. En effet, aucune voie d'accès n'existe sur ce site ; il faudra donc en créer une, le péricentrique, qui provoquera la destruction d'un biotope, le sacage des bords de l'Aire.

Cette voie, de plus d'un kilomètre environ, sur quinze mètres de large, avec deux à trois ponts sur l'Aire, coûtera fort cher aux contribuables de Saint-Julien, le conseil général ne prenant pas en charge les dépenses relatives aux accès des établissements scolaires. Et, tout naturellement, cette route drainera, comme actuellement au lycée Madame-de-Staël, la circulation de Saint-Julien aux abords des salles de classe.

Cet axe, partant de la route des Vignes, détruira la bande boisée en bordure de l'Aire, qui pourrait (qui devrait, selon les experts du bureau d'études) être un terrain privilégié pour les travaux pratiques de biologie et d'éducation à l'environnement.

Cet axe réduit, voire condamne, les promenades pédestres le long du ruisseau et au bas du chemin du Crêt-Millet, qui, pour des raisons topographiques et écologiques, doivent être conservées en l'état.

En réponse à ce projet, nous savons qu'un autre projet, assorti de propositions constructives, a été présenté par les propriétaires du domaine. Cette solution présente l'avantage de



limiter la réalisation d'éléments de viabilité coûteux pour la collectivité :

- on utilise la voirie existante (routes des Vignes et de Thaïry) ;

- les deux bâtiments sont à des niveaux différents, ce qui permet une construction harmonieuse, offrant une qualité d'environnement maximum pour les élèves ;

- le reste du domaine est exploitable par le fermier ;

- la liaison vers le complexe sportif se fait par un chemin piétonnier le long de l'Aire, chemin qui respecte le cadre et l'environnement ;

- le hameau de Therens est épargné ;

— l'accord des propriétaires réduit les délais de réalisation de l'ensemble, une procédure d'expropriation à l'amiable étant toujours préférable — et plus rapide — que tout acte autoritaire déplacé. Le conseil général s'est, d'ailleurs, engagé dans une démarche, constructive, de conciliation avec les propriétaires.

Venez très nombreux prendre connaissance du dossier, apposer vos observations et votre

signature sur le registre d'enquête, à la mairie !

Raymond Tardy, commissaire-enquêteur, se tiendra en mairie les vendredi 5, mardi 9 et mercredi 10 juillet, de 14 h. à 17 h. (16 h., le mardi).

► A.P.A.P. : Association pour une alternative au péricentrique. A.H.T. : Association des habitants de Therens. A.P.A.A. : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents.

“Nous sommes bien dans un état de droit”.

Par l'A.P.E.Z.I.D.

L'A.P.E.Z.I.D., Association pour la Protection de l'Environnement de la Zone Industrielle de

tés, interdit la construction et l'exploitation de cette centrale à goudron.

L'A.P.E.Z.I.D. se félicite de

« S'il faut employer la violence... »

Par Gilbert Cogne